

PROJET DE TERRITOIRE

NOTRE AMBITION COMMUNE
POUR L'AVENIR
DU TERRITOIRE DE
FESSENHEIM



PROJET DE TERRITOIRE

DÉCLARATION D'INTENTION



Le territoire de Fessenheim bénéficie d'une position privilégiée, au cœur du triangle binational Colmar-Fribourg-Mulhouse. Il s'inscrit dans un département au fort dynamisme industriel. L'avenir du territoire de Fessenheim est indissociable du Rhin : voie de transport internationale, lieu de production d'énergie renouvelable, écosystème remarquable, identité des paysages du Rhin supérieur, ressource en eau, autant d'atouts naturels, de richesses exceptionnelles à valoriser tout en les ménageant.

Le fonctionnement de la centrale de Fessenheim (CNPE) depuis 40 ans a joué un rôle important dans l'économie et la vie du territoire. L'annonce de la fermeture du CNPE a conduit à une remise en question profonde du modèle économique, environnemental et social sur lequel le développement du territoire s'est appuyé ces dernières décennies. Le développement d'activités tournées vers l'industrie du futur, l'innovation, les énergies, le tourisme, la culture et l'agriculture, constitue une réelle opportunité pour le Haut-Rhin.

Les réflexions collectives ont permis d'acter une ambition commune : **devenir un territoire de référence à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone**, une économie reposant sur des filières d'excellence et d'innovation, créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, et permettant d'assurer entre autres la réussite de la nécessaire mutation économique des communes les plus concernées par la fermeture du CNPE. Le renforcement des partenariats franco-allemands et l'investissement des pouvoirs publics dans ces accords contribuent à créer de la valeur ajoutée à l'échelle des zones transfrontalières du département et de la région. Ce projet participe à rendre ce territoire plus attractif pour les entreprises et les citoyens.

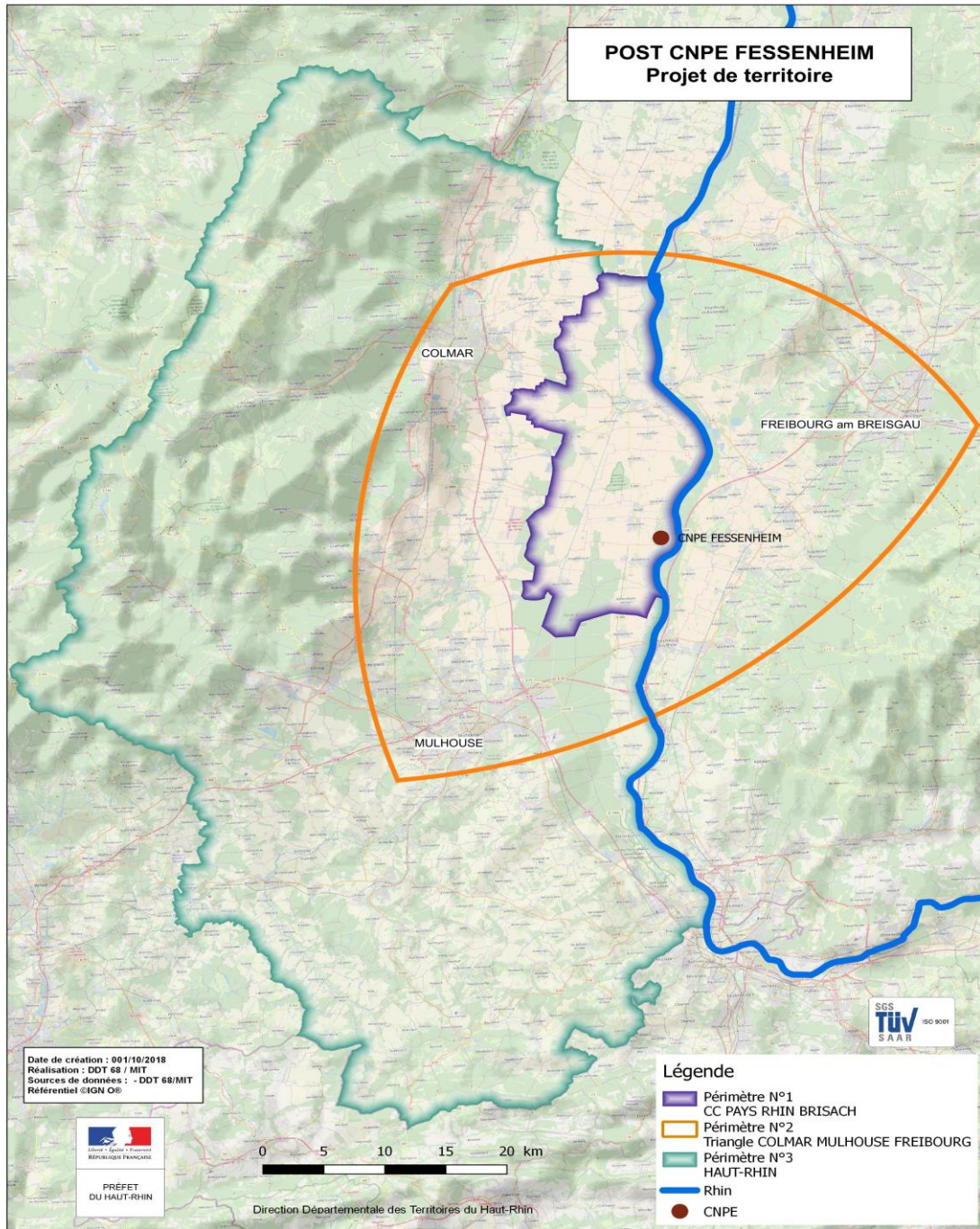
Notre volonté est d'accompagner le développement économique tout en valorisant les atouts naturels du bassin rhénan : culture, paysage... et en constituant un territoire pilote à faible empreinte écologique.

Notre projet de territoire s'articule dans différentes dimensions géographiques, il porte sa priorité sur la création d'emplois et de valeur ajoutée, et se décline dans une gouvernance transparente.

Il a été élaboré de façon collégiale par les collectivités locales, les acteurs du monde économique, EDF, la Caisse des dépôts, et les services de l'État. Il constitue la feuille de route collective, partagée et évolutive des acteurs.

Un projet collectif sur trois échelles imbriquées de territoire

Il apparaît évident que le premier périmètre d'impact de la fermeture du CNPE est celui de la commune de Fessenheim et des communes voisines regroupées côté français dans la communauté de communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB). Il s'agit du périmètre prioritaire pour aborder les défis de reconversion économique. Ce bassin est par essence transfrontalier et binational, avec le Rhin comme paramètre central et atout essentiel. Les relations qu'entretiennent les territoires proches des deux côtés du Rhin amènent à définir un second périmètre opérationnel pour ce projet : le triangle Colmar – Mulhouse – Fribourg. Il s'agit du périmètre prioritaire pour aborder les défis de mobilité. Le territoire du Haut-Rhin constitue le troisième périmètre dans lequel inscrire le projet, inscrit lui-même dans la région Grand Est. Il s'agit du périmètre prioritaire pour aborder les défis de transition énergétique et d'innovation.



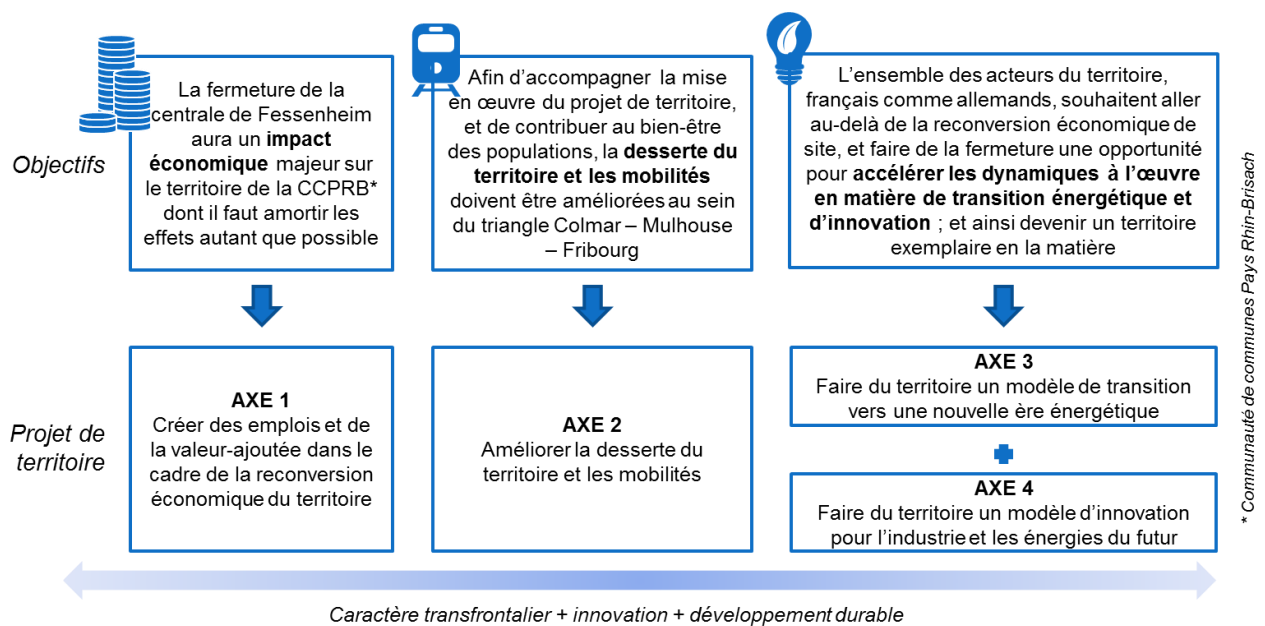
Nous portons une ambition collective et partagée pour notre avenir, qui commence par la création de valeur dans les territoires les plus impactés

L'ambition que nous portons pour notre territoire articule implantation d'entreprises, création d'emplois, innovation et excellence énergétique, tout en étant garante d'un développement durable, solidaire et équilibré. Ce projet repose sur une étroite coopération franco-allemande transfrontalière.

Notre vision collective s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Créer des emplois et de la valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion économique du territoire (AXE 1),
- Améliorer la desserte du territoire et les mobilités (AXE 2),
- Faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique (AXE 3),
- Faire du territoire un modèle d'innovation pour l'industrie et les énergies du futur (AXE 4).

Notre projet d'avenir du territoire de Fessenheim s'inscrit ainsi dans un contexte de transition énergétique mais aussi écologique, marqué par la prise de conscience des enjeux globaux liés à l'évolution du climat et à l'érosion de la biodiversité.



La qualité de la gouvernance permettra de garantir le succès dans le temps du projet de territoire

Engager durablement la mutation du territoire repose d'abord sur la capacité des acteurs à construire ensemble une gouvernance forte et multi-partenariale. La démarche collective d'ores et déjà engagée est ainsi le socle d'une gouvernance pérenne, légitime et opérationnelle pour faire vivre le projet. Nous, acteurs institutionnels du territoire, avons la volonté d'inscrire la réalisation du projet dans un cadre participatif associant collectivités, entreprises, partenaires publics et privés, français et allemands, organisations syndicales, habitants, associations, etc. Une démarche explicative et contributive alimentera dans la durée le projet de ce territoire.

Au niveau opérationnel, la société d'économie mixte (SEM) que nous créons, franco-allemande, dont les premiers actionnaires comprennent les acteurs clé du projet soit, côté français, la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach, la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin, la commune de Fessenheim, les communautés d'agglomération de Colmar et de Mulhouse, EDF, la CCI et la Banque des Territoires. L'État y sera également représenté. Cette SEM a pour objet de conduire les projets d'aménagement et de développement économique, et plus largement de contribuer à mettre en œuvre concrètement notre projet de territoire.

Nous voulons réaliser ces objectifs dans l'esprit de l'amitié franco-allemande et sur la base de notre coopération transfrontalière réussie. Les actions seront réalisées dans le cadre des possibilités financières et réglementaires de chaque partenaire. Ensemble, nous pouvons apporter une contribution décisive au développement de notre territoire transnational.



PROJET DE TERRITOIRE

NOTRE AMBITION COMMUNE POUR LE TERRITOIRE DE FESSENHEIM

Volgelsheim, le 1^{er} février 2019

Tous ensemble, nous affirmons notre ambition commune d'un territoire européen bas carbone reposant sur des filières d'excellence et d'innovation créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, associant citoyens, entreprises, acteurs de la recherche et institutionnels.

Wir erklären hiermit unsere gemeinsame Zielsetzung, zu einem europäischen Raum für eine CO₂-arme Wirtschaft zu werden, dessen Grundlage Spitzenleistungen und Innovationen sind, die Arbeitsplätze schaffen und für Wertschöpfung sorgen und an dem sich Bürger, Unternehmen und Akteure aus der Forschung und den Institutionen beteiligen.

EN PRESENCE DE **FRANÇOIS DE RUGY**

MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

EN PRESENCE D'**EMMANUELLE WARGON**

SECRETAIRE D'ÉTAT AUPRES
DU MINISTRE D'ÉTAT,
MINISTRE DE LA TRANSITION
ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

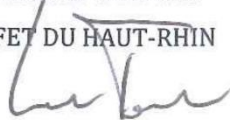
EN PRESENCE DE **PASCAL HECTOR**

MINISTRE CONSEILLER DE L'AMBASSADE
D'ALLEMAGNE A PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LAURENT TOUVET

PREFET DU HAUT-RHIN



REGION GRAND EST

JEAN ROTTNER

PRESIDENT DU CONSEIL
REGIONAL DU GRAND EST



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

BRIGITTE KLINKERT

PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN



COMMUNAUTE DE
COMMUNES PAYS RHIN
BRISACH

GERARD HUG

PRESIDENT DE LA CCPRB



MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

FABIAN JORDAN

PRESIDENT DE MZA



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
ALSACE EUROMETROPOLE

JEAN-LUC HEIMBURGER

PRESIDENT DE LA CCI ALSACE EUROMETROPOLE



LAND BADEN WÜRTTEMBERG

VOLKER RATZMANN

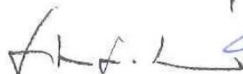
STAATSEKRETÄR UND
BEVOLLMÄCHTIGTER DES
LANDES BEIM BUND



LANDKREIS BREISGAU-
HOCHSCHWARZWALD

DOROTHEA STÖRR-RITTER

LANDRÄTIN



STADT FREIBURG IM
BREISGAU

ULRICH VON KIRCHBACH

ERSTER BÜRGERMEISTER



STADT BREISACH AM RHEIN

OLIVER REIN

BÜRGERMEISTER



IHK - INDUSTRIE- UND HANDELSKAMMER
SÜDLICHER OBERRHEIN

ANDREAS KEMPF

HAUPTGESCHÄFTSFÜHRER



EDF

JEAN-BERNARD LEVY

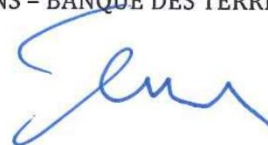
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL D'EDF



CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS -
BANQUE DES TERRITOIRES

ERIC LOMBARD

DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS - BANQUE DES TERRITOIRES



PROJET DE TERRITOIRE

LES AXES STRATÉGIQUES



AXE 1

CRÉER DES EMPLOIS ET DE LA VALEUR-AJOUTÉE DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

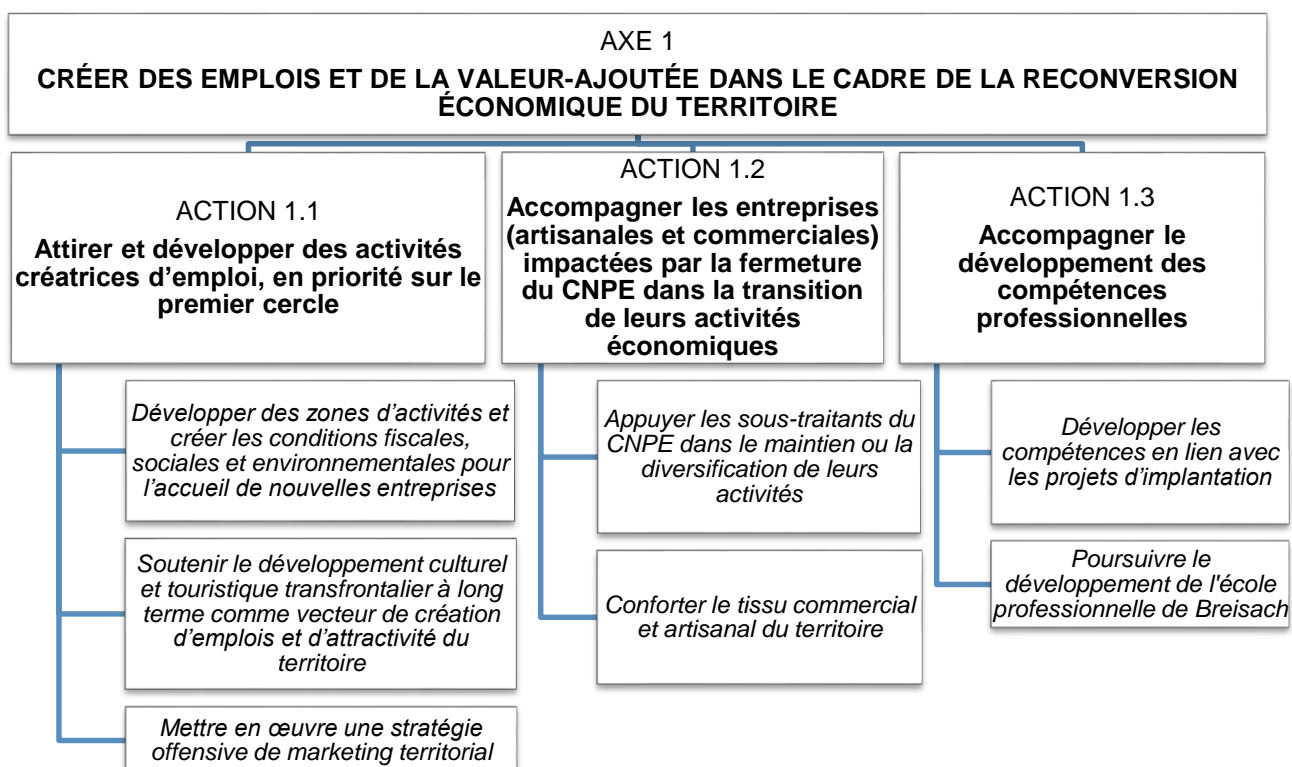
Cet axe se concentre essentiellement sur le premier périmètre d'impact de la fermeture du CNPE, c'est-à-dire celui de la commune de Fessenheim et des communes voisines regroupées côté français dans la communauté de communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB).

/////

Jouissant d'une position centrale et privilégiée en Europe, le territoire se saisit de la fermeture du CNPE pour en faire une opportunité de développement économique qui doit générer de la richesse et des emplois durables. Notre ambition est de **compenser les conséquences de la fermeture du CNPE sur l'activité locale, en créant au moins autant de nouveaux emplois que ceux perdus, et en permettant aux acteurs directement concernés de se reconverter.**

La réalisation de notre ambition passe par la mise en place d'un ensemble de **conditions nécessaires pour attirer de nouvelles activités créatrices d'emplois compatibles avec le développement durable** : aménagement de zones d'activités, formation professionnelle, actions sur le tourisme, conditions fiscales sociales attractives et limitées géographiquement, marketing territorial.

L'axe en synthèse



ACTION 1.1 ATTIRER ET DEVELOPPER DES ACTIVITES CREATRICES D'EMPLOI, EN PRIORITE SUR LE PREMIER CERCLE

Développer des zones d'activités et créer les conditions fiscales, sociales et environnementales pour l'accueil de nouvelles entreprises. Afin d'attirer des entreprises et activités créatrices d'emploi, en priorité sur le périmètre de la communauté de communes Pays Rhin Brisach, il convient tout d'abord de développer des zones d'activités permettant de les accueillir, dans une logique d'excellence écologique. Plusieurs projets sont engagés, au premier rang desquels la création d'un parc d'activités EcoRhéna, projet phare de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach qui offre l'opportunité de réaliser une opération exemplaire en matière d'écologie industrielle et territoriale au plan national et européen. Ce parc d'activités sera développé en complémentarité avec l'aménagement d'autres zones d'activités (développement de la Zone industrialo-portuaire de Biesheim / Kunheim par exemple), la création d'immobilier d'entreprises, le développement du Port Rhéna de Colmar / Neuf-Brisach qui permettra de préserver, d'adapter et de développer les équipements industrialo-portuaires aux enjeux actuels et à venir dès 2020. La création d'une SEM constitue un levier de nombreuses actions du projet de territoire (études, aménagement...)

Compte tenu de la nature inédite de la situation de fermeture du CNPE, une zone à statut spécifique est en cours de discussion. Des conditions fiscales et sociales dérogatoires, limitées géographiquement et dans le temps seraient réservées aux entreprises s'installant dans les zones d'activités nouvellement créées.

Le projet comprend également le développement d'une démarche d'écologie industrielle territoriale favorisant l'économie circulaire, la réduction de la consommation de l'espace et des ressources en matières premières, eau, énergie, en mettant en place des mutualisations de services et des synergies entre entreprises, à une échelle significative, pour optimiser les flux de ressources. L'exemplarité sera recherchée pour la mise en œuvre de la séquence éviter-réduire-compenser. La capacité à faciliter les démarches d'implantation du chef d'entreprise et ses équipes ainsi que leurs familles sur un territoire qu'ils ne connaissaient pas ou très mal précédemment est un élément d'attractivité fort. Offrir cet atout supplémentaire au territoire suppose de créer une structure spécifique d'accueil.

Soutenir le développement culturel et touristique transfrontalier à long terme comme vecteur de création d'emplois et d'attractivité du territoire. Le développement touristique représente un axe fort pour la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et doit lui permettre de renforcer sa politique de diversification économique du territoire. Le territoire dispose en effet de nombreux atouts patrimoniaux dont la valorisation peut être renforcée : un patrimoine naturel et paysager (massifs forestiers rhénans, zones humides, zone de migration des oiseaux, île du Rhin, ...) et patrimoine culturel. L'objectif est de favoriser l'apparition de nouveaux attracteurs touristiques qui capteront plus efficacement les retombées marchandes générées par l'attractivité touristique de la bande rhénane. A ce titre, plusieurs projets structurants sont en voie de réalisation, tels que l'aménagement et l'équipement de l'île du Rhin, dont la situation géographique en fait le point d'ancrage naturel du tourisme transfrontalier, la création d'un centre culturel franco-allemand (ArtRhéna) sur l'île du Rhin, projet phare de la coopération franco-allemande dans le domaine culturel et touristique, ou encore la création d'une destination touristique à partir de la ville citadelle de Neuf-Brisach, inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco – auquel la ville de Breisach-am-Rhein est actuellement candidate –, ou encore un parc à thème à Rumersheim le Haut (Parc Maïkan).

Mettre en œuvre une stratégie offensive de marketing territorial. Le développement de ces zones d'activités et nouveaux lieux touristiques constitue une condition nécessaire mais non suffisante pour attirer de l'activité au cœur du territoire. Nous mettons en conséquence en place une démarche de marketing territorial afin de mieux positionner notre territoire dans la compétition régionale, européenne et internationale. Cette démarche se poursuit de façon proactive à l'égard des entreprises cibles. Notre collectif s'impose par la double conviction que l'attractivité d'un territoire n'est pas le résultat d'un seul acteur, mais

celui d'une chaîne d'acteurs. De plus, si les efforts pour attirer des entreprises doivent porter en priorité sur la CCPRB, la destination à promouvoir est celle du triangle Colmar – Mulhouse – Fribourg.

ACTION 1.2

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES (ARTISANALES ET COMMERCIALES) IMPACTÉES PAR LA FERMETURE DU CNPE DANS LA TRANSITION DE LEURS ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Appuyer les sous-traitants du CNPE dans le maintien ou la diversification de leurs activités. Une dizaine d'entreprises prestataires permanentes ou occasionnelles du CNPE devraient être particulièrement affectées par la fermeture du CNPE. Des moyens d'accompagnement spécifiques seront mis en œuvre en fonction des besoins identifiés par les entreprises sous-traitantes du CNPE pour les appuyer dans le maintien ou la diversification de leurs activités. Une étude sur les effets diffus de la fermeture du CNPE sur le tissu local est engagée.

Conforter le tissu commercial et artisanal du territoire. Les commerçants et artisans à proximité du CNPE seront également impactés en raison du départ d'un certain nombre d'agents EDF et des sous-traitants (permanents et occasionnels). C'est pourquoi, il convient également de mettre en place des moyens d'accompagnement spécifiques au plus tôt en fonction des besoins identifiés, notamment pour renforcer l'attractivité des commerces et services proposés.

En cohérence avec l'enjeu transversal de développement durable, nous portons l'ambition de maintenir et créer des emplois à forte valeur ajoutée pour les salariés, dans un environnement exemplaire quant à la qualité de vie au travail.

ACTION 1.3

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Développer les compétences en lien avec les projets d'implantation. Notre territoire présente un niveau de qualification et de qualité de la population active de bonne qualité. Le renforcement de l'adéquation des compétences professionnelles avec les besoins spécifiques des employeurs constitue un enjeu majeur pour favoriser l'implantation de nouvelles activités industrielles et créer des emplois, quel que soit le secteur d'activité concerné. L'expertise régionale est notamment mobilisée pour déployer une offre de formation adaptée aux besoins nouveaux exprimés par les employeurs. Des projets conjoncturels relevant d'une ingénierie pédagogique propre à chaque implantation d'entreprise seront mis en œuvre, en fonction du type de compétences recherché.

Poursuivre le développement de l'école professionnelle de Breisach en tant que centre de compétence franco-allemand pour la formation professionnelle.

AXE 2

AMELIORER LA DESSERTE DU TERRITOIRE ET LES MOBILITES

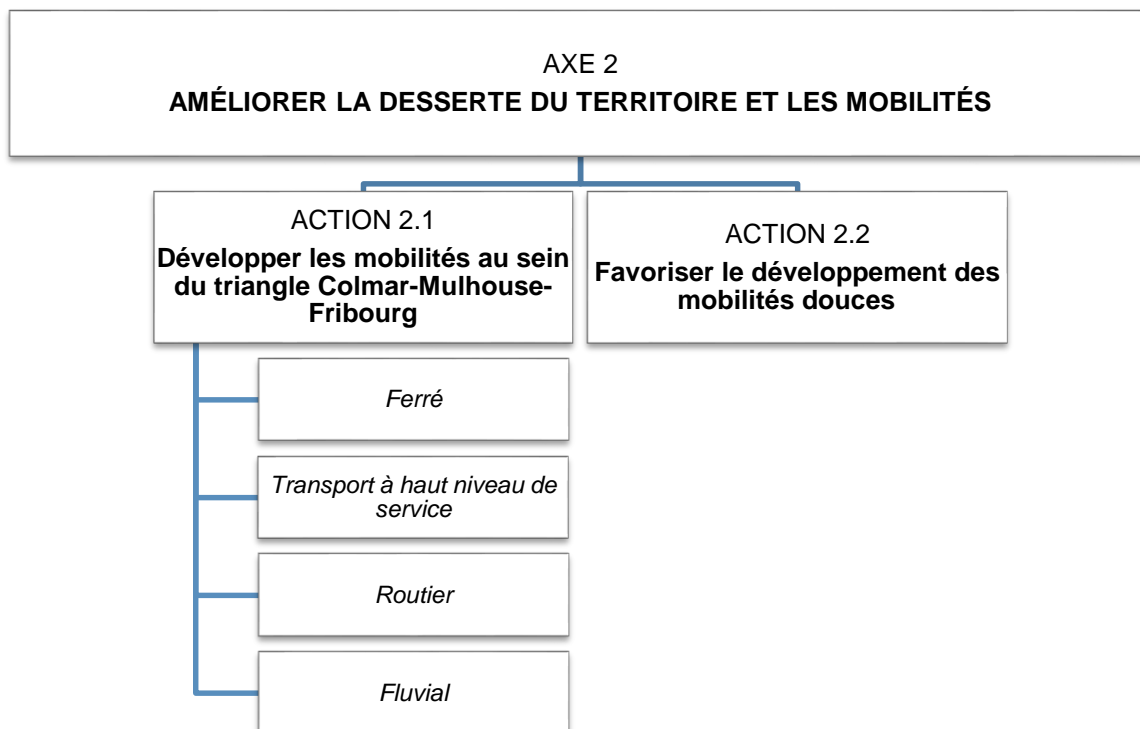
Cet axe se concentre sur le « périmètre transfrontalier de vie » du territoire c'est-à-dire les communes et communautés de communes limitrophes du CNPE au sein du triangle Colmar-Mulhouse-Fribourg.

/////

Notre territoire bénéficie d'un éventail déjà large de possibilités : réseaux ferré, routier, fluvial, cycliste et piétonnier, qu'il convient d'améliorer et développer dans l'objectif de développement durable.

Notre ambition est d'améliorer la desserte du territoire et les mobilités pour faire levier sur son développement économique et fluidifier les différents déplacements dans leur diversité : mobilité quotidienne, professionnelle, de formation, de loisirs et transports liés aux activités économiques. Le recours à des solutions de mobilité et de transports ambitieuses, coordonnées et innovantes, tant sur les plans techniques qu'organisationnel, permettra également au **territoire de s'ériger en vitrine des transports de demain**. La fluidification des déplacements au sein du triangle Colmar-Mulhouse-Fribourg passe par le **développement et la rénovation des infrastructures** de transport (fret et passagers) tout en associant performance des réseaux et qualité des services d'organisation du transport de voyageurs et de marchandises, au sein d'un territoire revêtant un caractère transfrontalier fort. Elle s'accompagne nécessairement du **développement des mobilités propres**. La mobilité durable repose sur des infrastructures de transport efficaces, des plaques tournantes multimodales, des offres de services en réseau attrayantes dans le transport de passagers et de marchandises ainsi que des services d'accompagnement adaptés à la demande. Les infrastructures sont conçues pour durer et relier les espaces, elles guident le développement des structures d'habitat, elles influencent les décisions de localisation de l'économie. Elles créent la confiance dans la qualité durable des sites et les stabilisent.

L'axe en synthèse



ACTION 2.1

DEVELOPPER LES MOBILITES AU SEIN DU TRIANGLE COLMAR-MULHOUSE-FRIBOURG

Afin de répondre aux différents défis du développement économique, de l'emploi et de la transition énergétique, la capacité des infrastructures à supporter les différents modes de transport doit être pérennisée et renforcée tant sur les plans ferroviaires que routier, dans une approche plurimodale.

La fermeture du CNPE de Fessenheim implique de *faire évoluer les dessertes ferroviaires structurantes du territoire*. Tout d'abord, il s'agit d'assurer la pérennisation impérative de l'infrastructure existante par une remise en état et une modernisation de la ligne ferroviaire fret Colmar-Vogelsheim. Nous avons décidé de mutualiser nos efforts pour assurer les investissements de maintenance nécessaire, et préparer le futur. La desserte de la future zone EcoRhena par l'extension de la ligne de fret existante constitue un avantage décisif pour attirer des entreprises dans la future zone EcoRhéna.

Symbole fort de la nouvelle dynamique du territoire et support de relations transfrontalières renforcées, le projet de réouverture de la ligne ferroviaire « voyageurs » Colmar-Vogelsheim-Fribourg, fermée au trafic « voyageurs » sur sa section française depuis 1969, permet d'envisager le rétablissement de la continuité de l'infrastructure entre ces deux agglomérations majeures à l'échelle du bassin rhénan. Cette ligne est un outil favorable au développement du territoire, notamment à proximité des gares. Dans une approche de report modal de la route vers le fer et dans une optique de faciliter l'accès aux zones d'emploi, cet axe s'inscrit dans l'armature des axes ferrés du territoire, en complémentarité avec les franchissements de la frontière en mode routier. Le projet implique notamment la requalification de la voie ferrée entre Colmar et Vogelsheim, la reconstruction du franchissement du Rhin et le raccordement à la gare allemande de Breisach. Une attention particulière sur la connexion de cette nouvelle liaison ferroviaire aux autres modes de transport sera nécessaire. Une étude d'opportunité est en cours, basée sur différents scénarios d'offre. Elle permettra d'apprécier les conditions techniques de réalisation d'un futur projet, son coût et le service rendu, afin de fonder, le moment venu, les décisions à prendre.

Dans l'attente de la mise en service de la ligne ferroviaire aux trafics voyageurs, la mise en place du Transport à Haut Niveau de Service (THNS) entre Colmar et Breisach par car offrira dès le second semestre 2020 une desserte cadencée, fréquente et fiable sur une amplitude horaire large. En fidélisant une clientèle d'utilisateurs de transport en commun sur cet axe, le THNS doit être considéré comme une première brique favorisant la réussite future du projet plus ambitieux de liaison ferroviaire intégrale.

Sur un plan routier, la liaison routière reliant le territoire de Fessenheim à l'autoroute française A35 ainsi qu'à l'autoroute allemande A5 doit permettre de faciliter la desserte routière de la future zone d'aménagement économique située au nord de Fessenheim et du port de Neuf-Brisach. Parmi les hypothèses, la liaison directe A35 – EcoRhéna permettrait de soulager le trafic sur les routes départementales 52 et 415. La réalisation supplémentaire d'un barreau depuis la route départementale 83 permettrait la circulation des transports exceptionnels à destination du parc d'activité EcoRhéna. La réalisation de la liaison permettrait d'autre part à la zone EcoRhena de bénéficier d'un accès direct d'à peine 4 kilomètres à l'autoroute A5 allemande. Le choix de l'itinéraire devra cependant veiller notamment à la cohérence avec l'objectif de valorisation des atouts patrimoniaux du territoire et particulièrement de l'île du Rhin. A cette fin, une étude des besoins de la desserte routière d'EcoRhena et des autres zones identifiées sera engagée sans délai. Elle permettra d'identifier les axes routiers constituant la meilleure réponse efficace et rapide à l'enjeu d'une amélioration de la desserte du territoire de vie de Fessenheim.

Maillon incontournable de la stratégie trimodale, *le port de Colmar Neuf-Brisach* mise notamment sur le vrac et sur son nouveau point fort : le transport de colis lourds avec le projet de transborder les turbines à gaz de General Electric (GE Belfort) qui sont les plus grosses du monde (430 t à brève échéance). Nous avons décidé à cette fin d'aménager un nouvel itinéraire colis lourds entre Colmar et son port, afin d'améliorer significativement les liaisons routières entre le Port et son territoire. Pour faire face à ce nouveau besoin, des moyens transitoires de levage ont été mis en place qu'il faudra remplacer à court terme par une solution pérenne de type portique ou une grue fixe. Ainsi, le projet global de développement de l'infrastructure portuaire pourra s'appuyer à terme sur un ensemble d'investissements nécessaires à la compétitivité du port :

aménagement d'une zone de 30 ha et des voies ferrées internes, modernisation des quais existants, du terminal colis lourd ...

Le maillage en voies cyclables va être renforcé pour le développement du tourisme d'une part, et la desserte des zones d'activités d'autre part. A titre d'exemple, le projet de passerelle piétons / vélos de l'île du Rhin s'inscrit dans le développement des mobilités douces entre la France et l'Allemagne.

ACTION 2.2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

Le développement des mobilités propres passe par une conception ambitieuse et novatrice de la multimodalité.

Tout doit être mis en œuvre sur l'ensemble du territoire pour que les habitants, les travailleurs et les visiteurs disposent d'une offre de mobilité durable attractive et que les conditions-cadres soient conçues pour en démontrer les bénéfices aux usagers. A cette fin, il convient de renforcer les transports publics et leur interconnexion avec d'autres modes de transport (par exemple via les systèmes de location de vélos en libre-service), les nouvelles solutions de transport public et les meilleures pratiques notamment l'utilisation des véhicules (covoiturage, autopartage, arrêt automatique organisé, etc.), ainsi que l'utilisation des solutions numériques, par exemple en développant des plans de déplacement pour les entreprises ou entre entreprises et en améliorant les systèmes multimodaux existants d'informations en temps réel.

Dans cette perspective, les modes actifs tels que la marche à pied et le vélo sont à faciliter via des aménagements de voirie adaptés et sécurisés pour les trajets de courte distance afin de conserver une bonne qualité de vie en limitant la place de la voiture et ses nuisances. Les pôles d'échanges multimodaux doivent à ce titre faire l'objet d'un traitement particulièrement soigné afin de garantir des possibilités d'accès aux modes doux tout comme leur connexion au réseau ferroviaire et cyclable d'irrigation locale.

Enfin, pour inscrire le territoire dans une double dynamique indissociable de réduction de la consommation énergétique de tous les secteurs d'activités (dont les transports représentent le plus fort émetteur de CO₂) et de développement des énergies renouvelables, le développement de nouvelles énergies propres s'impose. Le recours à l'innovation, la recherche et l'expérimentation de nouveaux modes de propulsion plus économes en carbone s'inscrit en lien avec les autres axes de transition énergétique. Le développement de la propulsion à hydrogène (pour les déplacements tant ferrés que routiers), le maillage du territoire de bornes électriques de recharge rapide peuvent par exemple constituer des solutions pragmatiques.

AXE 3

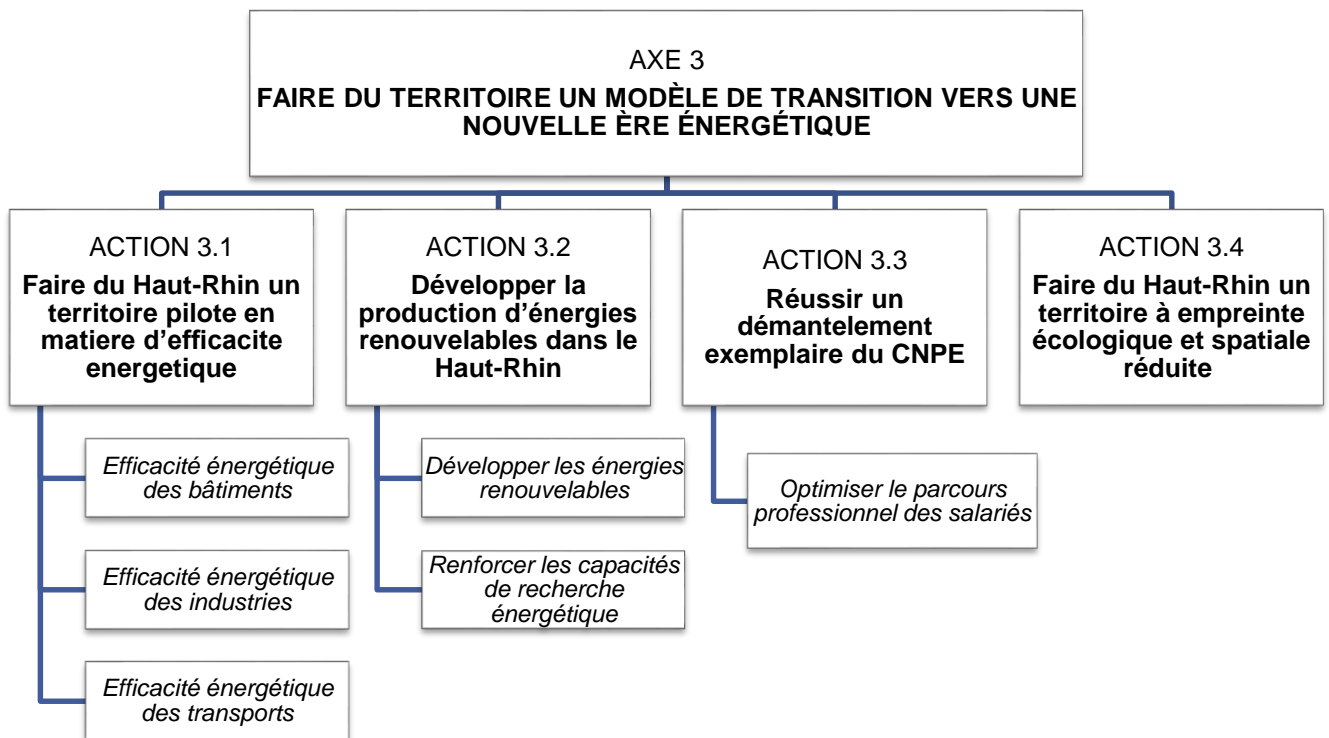
FAIRE DU TERRITOIRE UN MODÈLE DE TRANSITION VERS UNE NOUVELLE ÈRE ÉNERGÉTIQUE

Cet axe s'étend à l'ensemble du territoire du Haut-Rhin avec un accent particulier sur le territoire proche du CNPE de Fessenheim.

/////

Notre nouvelle stratégie pour le Haut-Rhin repose sur la recherche de **l'efficacité énergétique** afin de limiter la demande en énergies ainsi que sur l'évolution du mix énergétique produit, avec pour ambition un territoire bas carbone. Notre ambition de territoire modèle, qui intègre la **transition écologique**, s'incarnera à travers des projets emblématiques, au premier rang desquels la réussite exemplaire du **démantèlement du CNPE**.

L'axe en synthèse



ACTION 3.1

FAIRE DU HAUT-RHIN UN TERRITOIRE PILOTE EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Enjeu environnemental, économique et sanitaire, l'amélioration de l'efficacité énergétique concerne à la fois les bâtiments, l'industrie et les transports.

Effacité énergétique des bâtiments. Alors que de nombreux bâtiments disposent aujourd'hui d'une isolation thermique rudimentaire voire inexistante, l'amélioration de la consommation thermique des bâtiments représente un important gisement d'économies d'énergie et peut également renforcer l'attractivité de ces biens. C'est pourquoi le projet de territoire soutient diverses mesures en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, logements privés et sociaux ainsi que bâtiments tertiaires. Ces mesures concernent notamment l'accompagnement technique et financier de la rénovation thermique des bâtiments, et des innovations sont proposées : aides à la rénovation thermique des établissements scolaires, des bâtiments de collectivités, des bailleurs sociaux. Des mécanismes innovants sont également développés : OPAH transition énergétique, simplification de l'accès aux aides à la rénovation énergétique, système d'information pour le service public de la performance énergétique de l'habitat.

Effacité énergétique des industries. L'industrie reste le principal consommateur d'énergie en Alsace ; il est donc primordial d'investir dans la rénovation énergétique dans ce secteur. Il s'agit d'accompagner les entreprises, pour réduire leur consommation énergétique, à la fois par la rénovation énergétique de leurs bâtiments, notamment pour les entreprises du secteur tertiaire, et par l'amélioration de leurs procédés de production et utilités (froid, vapeur, air comprimé, etc.) : une action est engagée pour **concrétiser les plans d'action issus des audits énergétiques obligatoires.**

Effacité énergétique des transports. La part modale de la voiture individuelle est encore de 85% des distances parcourues dans le Haut-Rhin, ce qui représente un enjeu majeur dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Les actions concernant la mobilité individuelle, via le développement de l'usage des véhicules « propres », sont donc indispensables en complément de celles destinées à augmenter l'attractivité des transports collectifs tout en réduisant leur impact environnemental (voir axe 2).

ACTION 3.2

DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE HAUT-RHIN

Nous souhaitons inscrire résolument le Haut-Rhin dans une stratégie ambitieuse axée à la fois sur la décarbonation et sur la décentralisation de la production et de l'utilisation de l'énergie en développant les énergies renouvelables. Cette nouvelle stratégie locale de transition écologique et solidaire doit permettre d'ouvrir de nouvelles opportunités économiques aux entreprises, notamment celles basées en Alsace, en accélérant la transition énergétique.

Développer les énergies renouvelables. Le Haut-Rhin a la chance d'être depuis longtemps un département pionnier dans le développement des énergies renouvelables, principalement grâce à la force motrice du Rhin et les 650 MW répartis sur 6 centrales hydroélectriques. La flexibilité de ce parc hydroélectrique est aussi un atout pour permettre aux autres énergies renouvelables plus intermittentes et moins prévisibles de prendre leur place.

Notre ambition est de développer un très large panel d'énergies renouvelables : hydrogène, photovoltaïque, méthanisation, hydraulique, pyrolyse rapide, géothermie et réseaux de chaleur. Nous souhaitons soutenir le déploiement industriel des perspectives ouvertes par l'innovation (cf axe 4).

Des premières actions ont d'ores et déjà été lancées afin de concrétiser cette ambition : l'appel d'offres photovoltaïque de 300 MW spécifique au Haut-Rhin annoncé par l'Etat permettra d'exploiter davantage le potentiel existant et de développer des projets très visibles pour les haut-rhinois, 9 projets de méthaniseurs sont actuellement à l'étude, la levée des servitudes faisant obstacle au développement de l'éolien sur un petit secteur est envisagée, une nouvelle exploitation de la STEP Lac Blanc Lac Noir va être organisée, les usages de l'hydrogène sont promus, etc.

Promouvoir de nouveaux usages intelligents. Le développement de réseaux énergétiques intelligents (smart grids) permettra de faciliter l'adéquation entre production, distribution et consommation d'énergie. Le Haut-Rhin est un territoire de déploiement privilégié de différents systèmes déjà expérimentés afin de mieux gérer l'intégration des énergies renouvelables au réseau et de réguler les consommations notamment dans la perspective du développement des véhicules électriques.

ACTION 3.3 RÉUSSIR UN DÉMANTÈLEMENT EXEMPLAIRE DU CNPE

Les deux unités de la centrale nucléaire de Fessenheim seront les premières de la série 900 MW à être arrêtées et démantelées. Le déclassement couvre une période de 15 à 20 ans, de la mise à l'arrêt jusqu'au démantèlement complet. Au cours de cette période, le personnel requis sur le site diminuera progressivement, et pour de nombreux salariés d'EDF, les activités vont changer. Cet accompagnement relève de la responsabilité de l'employeur et est d'ores et déjà mis en œuvre. L'expérience ainsi acquise dans la planification et la réalisation d'un démantèlement pourra être utilisée sur d'autres sites.

Optimiser le parcours professionnel des salariés. La qualité du dialogue social est essentielle pour accompagner au mieux les salariés dont l'activité dépend du CNPE, et définir les actions les plus opportunes. Cela relève de la responsabilité d'EDF pour ses salariés, mais a nécessité un travail collectif pour l'accompagnement des salariés des sous-traitants.

EDF prend directement en charge l'optimisation du parcours professionnel de ses salariés. Avec initialement plus de 300 salariés de prestataires permanents, ainsi que de nombreux prestataires occasionnels, travaillant au sein du CNPE de Fessenheim, l'arrêt de son exploitation, puis sa fermeture auront un impact direct sur l'emploi de ces personnels ainsi que sur leurs familles. Les salariés impactés par la fermeture du CNPE, qu'ils soient en emplois directs ou induits, doivent bénéficier d'une offre de services leur permettant d'envisager la suite de leur parcours professionnel au plus tôt et dans les meilleures conditions possibles. Cette offre de services s'inscrit dans la complémentarité d'actions dites de droit commun. La diversité des profils professionnels concernés impliquera une forte individualisation de l'accompagnement proposé. De plus, une cellule d'accompagnement personnalisé, démarche unique et innovante à l'échelle nationale, est mise en place pour accompagner individuellement les salariés des sous-traitants et optimiser leur parcours professionnel.

ACTION 3.4 FAIRE DU HAUT-RHIN UN TERRITOIRE A EMPREINTE ÉCOLOGIQUE ET SPATIALE RÉDUITE

Comme pour l'ensemble de la plaine d'Alsace et de Bade, la prospérité passée et future du territoire de Fessenheim est indissociable du Rhin et de la nappe qui suit son cours : ressource abondante et sécurisée pour l'alimentation en eau des populations, de l'agriculture et de l'industrie, capacité d'absorption des eaux usées urbaines et industrielles, production d'énergie hydro-électrique, navigabilité à grand gabarit vers la mer

du Nord et le Danube, etc. Pour autant, ce développement a eu des effets significatifs sur les écosystèmes et il convient de poursuivre et d'amplifier les efforts de renaturation.

L'objectif est de reconquérir la biodiversité d'écosystèmes liés au fleuve, de restaurer les multiples services écosystémiques associés et de renforcer la résilience des milieux face au changement climatique et aux activités humaines.

Cette initiative pour le Rhin supérieur de Bâle à Lauterbourg est portée par les partenaires institutionnels (Région, État, Agence de l'eau Rhin-Meuse et Agence française pour la biodiversité). Elle est désormais inscrite au 11^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, qui met en avant 8 défis, dont la renaturation de l'hydrosystème fluvial rhénan. Elle implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités territoriales, gestionnaires de la voie d'eau et des espaces naturels, acteurs économiques, associations de protection de l'environnement et populations riveraines.

L'évolution du territoire de Fessenheim s'inscrit dans cette dynamique plus globale et offre l'opportunité de coupler le développement économique à la restauration des fonctionnalités écologiques du corridor rhénan. Il s'agit aussi de valoriser les atouts patrimoniaux, naturels, culturels et paysagers du territoire, pour en faire un moteur de développement de l'attractivité et de la compétitivité.

Ce volet "transition écologique" du projet de territoire a vocation à se décliner en 3 domaines liés :

- les actions de renaturation des milieux aquatiques, notamment le Vieux-Rhin, les anciens bras et les anciens bassins de stockage des saumures sur l'île du Rhin,
- les actions favorables à la biodiversité terrestre de plaine et à la trame verte, portant sur les milieux forestiers, les milieux agricoles mais aussi les milieux péri-urbains voire urbains avec une attention particulière pour les connexions est-ouest,
- les actions de communication et de sensibilisation des populations locales.

AXE 4

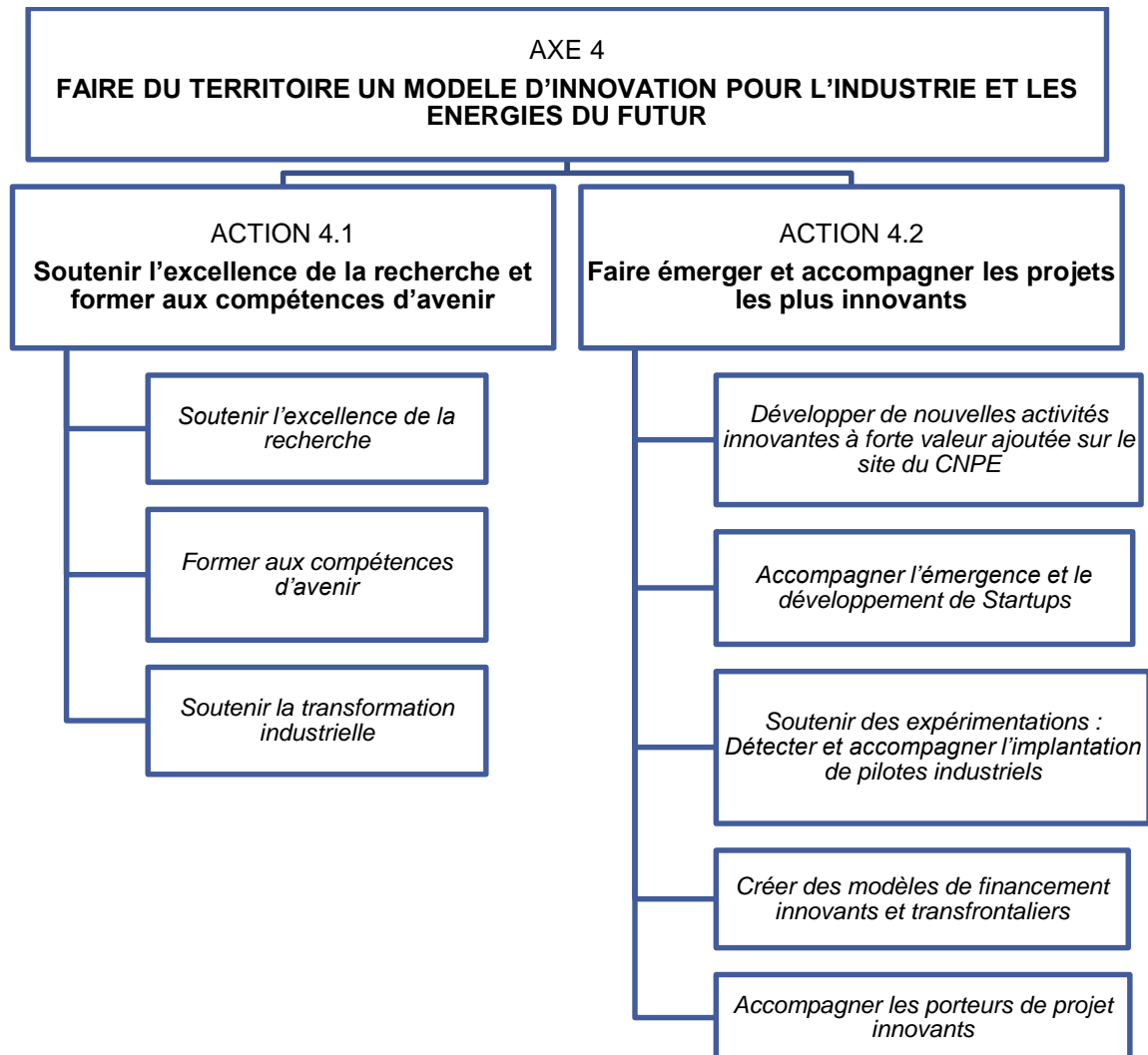
FAIRE DU TERRITOIRE UN MODELE D'INNOVATION POUR L'INDUSTRIE ET LES ENERGIES DU FUTUR

Le Grand Est, 1^{ère} Région de production énergétique de France, a pour ambition de devenir une référence européenne dans la décarbonation des territoires et des industries à l'horizon 2050. Les partenaires du projet ont choisi de faire du territoire du Haut Rhin la vitrine de cette ambition.

/////

La réalisation de notre ambition passe par trois actions conjointes favorisant l'innovation en matière d'énergie bas carbone et d'industrie du futur : le soutien à **l'excellence de la recherche et la formation aux compétences d'avenir**, l'émergence de projets **les plus innovants** et le **développement de pilotes industriels**.

L'axe en synthèse



ACTION 4.1

SOUTENIR L'EXCELLENCE DE LA RECHERCHE ET FORMER AUX COMPÉTENCES D'AVENIR

Notre ambition est de consolider et développer un écosystème favorable à l'innovation pour l'industrie et les énergies du futur sur le territoire.

Nous disposons dans le Grand Est et dans les zones transfrontalières regroupées autour du Campus Européen (EUCOR) ou de la Grande Région d'un réseau universitaire unique à la pointe de toutes les thématiques liées à la transition énergétique. Cette excellence universitaire de très haut niveau constitue une opportunité pour attirer les meilleurs chercheurs, former aux compétences d'avenir et accompagner l'émergence des projets les plus innovants sur le Haut-Rhin. Ces actions sont menées en partenariat avec les industriels dont certains sont déjà fortement impliqués sur le territoire et grâce à des solutions de financement adaptées et innovantes. Concrètement, nous projetons de :

- **Soutenir l'excellence de la recherche**, à travers la création :
 - d'un Hub d'Innovation type IRT/ITE (Institut pour la transition énergétique),
 - d'un Institut pluridisciplinaire transfrontalier qui portera notamment l'observatoire hommes-milieus, dispositif de recherche dédié à la compréhension des écosystèmes très anthropisés et affectés par des modifications telle que la fermeture du CNPE.
- **Former aux compétences d'avenir**, en soutenant en particulier la constitution de campus d'excellence qui auront pour objectif d'accompagner la transition du tissu industriel régional et répondre aux besoins des entreprises, des salariés, des demandeurs d'emplois en construisant une offre de formation adaptée.
- **Soutenir la transformation industrielle**, en accompagnant la création d'un Centre technologique d'excellence industrie du futur, destiné à assurer le développement de solutions industrielles innovantes et l'amélioration de la compétitivité industrielle des entreprises du Haut-Rhin et plus largement du Grand Est.

ACTION 4.2

FAIRE ÉMERGER ET ACCOMPAGNER LES PROJETS LES PLUS INNOVANTS

Développer de nouvelles activités innovantes à forte valeur ajoutée sur le site du CNPE. Il est envisagé que le site actuel du CNPE soit le siège d'activités industrielles à forte valeur ajoutée et créatrices d'emploi. Un projet de technocentre est en cours d'élaboration par EDF, afin d'accompagner les projets de déconstruction européens par le traitement de gros composants électro mécaniques des centrales nucléaires ainsi que par le développement d'innovations en environnement industriel. La mise en œuvre de ce projet industriel d'avenir devra faire l'objet de discussions approfondies avec l'ensemble des parties intéressées, tant en France qu'en Allemagne, pour s'assurer des conditions, notamment économiques et techniques, de sa réalisation. A ce stade, le projet de technocentre ne fait pas l'objet d'un accord.

Accompagner l'émergence et le développement de Startups. L'agence d'innovation du Grand Est (Grand E-Nov) ainsi que l'incubateur du Grand Est (SEMIA) intensifieront leur programme d'accompagnement (formations, business plan, modèle économique, support à la levée de fonds, mise en réseau) des projets entrepreneuriaux les plus innovants en fonction de leur maturité. L'accent sera mis sur la fluidité à toutes les étapes de la chaîne de valeur (de la recherche à l'industrialisation), à toutes les interfaces du processus d'innovation et de toutes les structures œuvrant pour faire émerger et valoriser les projets innovants (projets issus de la Recherche publique et privée, SATT, pôles de compétitivité, incubateurs, agence d'innovation, private equity, fonds publics...). Les programmes d'appui aux start-ups pourront s'appuyer sur le développement des écosystèmes de start-ups

Soutenir des expérimentations : Détecter et accompagner l'implantation de pilotes industriels. Pour faire du Grand Est un territoire d'innovation à travers l'expérimentation sur le terrain des technologies bas carbone pour l'industrie, la mobilité ou l'habitat, il convient de favoriser, via des financements et un accompagnement adapté, l'implantation de démonstrateurs et pilotes dans le Haut-Rhin permettant de démontrer la viabilité technique et économique des filières émergentes et leurs usages. Plusieurs industriels, mais également des startups, des PME et certains organismes publics ont d'ores et déjà manifesté un vif intérêt pour implanter des démonstrateurs en particulier dans le domaine de la production d'énergies renouvelables.

Créer des modèles de financement innovants et transfrontaliers. Le secteur de l'énergie et en particulier les infrastructures d'énergies renouvelables sont bien souvent extrêmement capitalistiques et, au-delà des aspects techniques et opérationnels, les questions liées au financement et à la rentabilité attendue des projets sont des sujets-clés pour faire émerger durablement les projets.

Dans ce contexte, au-delà des financements publics (Département, Région, État, Europe) il convient **d'impliquer des acteurs privés via différents véhicules d'investissements** : fonds d'investissements sectoriels (déjà existants ou à créer), fonds citoyen dédié aux énergies renouvelables et à la transition énergétique pour les initiatives locales (à créer, comme cela a déjà été expérimenté en Europe), mobilisation des fonds propres de la Caisse des Dépôts...

Accompagner les porteurs de projet innovants. Pour accompagner les porteurs de projet innovants de l'idée à la réalisation de leur projet, une cellule d'accompagnement ad hoc est créée. Les projets s'inscrivent dans le cadre du projet de territoire bénéficiant d'une labellisation, permettant de les accompagner au mieux dans leurs démarches au sein des différents appels à projet existants, et de les valoriser.

**FAIRE VIVRE LE PROJET DE TERRITOIRE GRACE A UNE GOUVERNANCE
PARTAGÉE**

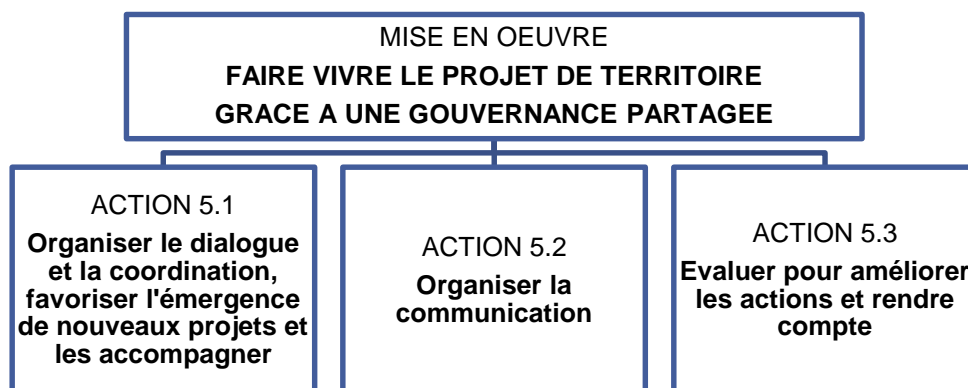
Cet axe vise à définir la méthode mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

/////

Le processus d'élaboration du projet de territoire a reposé sur un travail intense entre tous les acteurs. Notre ambition est de poursuivre ce dialogue tout au long de la vie du projet de territoire pour permettre son bon développement, son évaluation, ainsi que sa valorisation. Cette démarche partenariale et transparente contribuera à l'attractivité du territoire.

Notre ambition est également de nous appuyer sur des outils opérationnels de conduite de projets, avec notamment la création d'une société d'économie mixte regroupant les acteurs institutionnels français et allemands, EDF et la CDC. Cet outil, commun aux cultures allemandes et françaises permet de passer sans délai du projet à l'action.

L'axe en synthèse



ACTION 5.1

ORGANISER LE DIALOGUE ET LA COORDINATION, FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX PROJETS ET LES ACCOMPAGNER

Suivi et orientations du projet de territoire

La coordination stratégique du projet de territoire est assurée par le bureau exécutif. Le comité de pilotage est l'instance de discussions et d'orientation. Il rassemble les acteurs impliqués dans le développement du territoire : collectivités locales françaises et allemandes, élus du territoire, services de l'État, représentants d'EDF, acteurs du monde économique français et allemand et organisations syndicales, représentants du monde associatif.

Mise en œuvre opérationnelle des projets

Les projets sont préparés dans le cadre des groupes de suivi thématiques constitués sous l'égide du bureau exécutif, dans un objectif d'approche partenariale. Chaque groupe de suivi organise ses travaux selon les modalités les plus adaptées aux sujets traités, le cas échéant en lien avec la SEM.

L'intégration des fiches projets dans le livret 2 du projet de territoire s'inscrit dans un processus transparent et collégial :

- expertise en groupe de suivi, et travail sur le fond des fiches qui le nécessitent ;
- validation par le bureau exécutif ; le bureau exécutif peut solliciter l'avis d'un comité d'experts sur l'opportunité technique du projet, au regard de l'enjeu d'excellence et d'exemplarité, et des axes stratégiques du projet de territoire. Ce comité d'experts rassemble des personnalités nommées intuitu personæ, selon les domaines d'expertise retenus par le bureau exécutif ;
- approbation formelle par les financeurs.

ACTION 5.2

ORGANISER LA COMMUNICATION

Une coordination de la communication est mise en œuvre pour rechercher efficacité et lisibilité des actions menées.

ACTION 5.3

ÉVALUER POUR AMÉLIORER LES ACTIONS ET RENDRE COMPTE

Les fiches projets comprennent des indicateurs de moyens, de réalisations et de résultats. Ces indicateurs seront suivis tout au long de la mise en œuvre des projets, afin d'adapter en permanence la conduite de ces

projets et si besoin les faire évoluer. Une évaluation plus poussée des résultats du Projet de Territoire dans son ensemble sera également menée tous les 3 ans.

L'évaluation des actions menées nous permettra également de rendre compte et d'informer les citoyens, entreprises et acteurs institutionnels des choix et de leur mise en œuvre. Ces bilans permettront également d'alimenter les actions de marketing territorial.

PROJET DE TERRITOIRE

